AMBASSADE DE FRANCE AU PORTUGAL

BOURSES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE
== ANNEE SCOLAIRE 2019/2020==

== Informations générales ==

Cette liste n'est pas exhaustive. L'administration se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui paraîtrait nécessaire à l'instruction du dossier ou de diligenter une visite sociale le cas échéant.

***Veuillez produire uniquement des photocopies d'originaux**. Aucun document ne sera restitué.*

***Pour une première demande de bourse scolaire, un entretien est obligatoire**.*
Veuillez prendre rendez-vous par mél (sélectionner « bourses scolaires » dans le champ « sujet ») ou par téléphone (+351 21 393 92 92) et vous présenter muni (e) du dossier dûment complété, daté et signé, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives.
-La présence de l'enfant à l'entretien n'est pas requise.
-En raison du nombre élevé de demandes, il est conseillé d'anticiper la prise de rendez-vous et de ne pas attendre les derniers jours pour contacter les services consulaires.

*Votre dossier de demande de bourses scolaires doit être remis ou parvenir à la section consulaire de l'Ambassade de France pour le **vendredi 06 septembre 2019, délai de rigueur** (le cachet de la poste faisant foi).*

Tout dossier déposé après la date limite de dépôt, déposé incomplet (rubrique (s) non complétée (s) ou pièces justificatives manquantes), ou encore non signé ne sera pas étudié.

== Conditions générales d'accès au système des bourses scolaires ==

Les bourses sont accordées **sous conditions de ressources** et en fonction de la **situation patrimoniale** du demandeur.

Principales conditions nécessaires au dépôt d'un dossier de bourse scolaire :

• L'élève doit être de **nationalité française**.

• L'enfant doit être **âgé d'au moins 3 ans** au cours de l'année civile de la rentrée scolaire.

• Le demandeur et l'enfant doivent être **inscrits au registre mondial** des Français établis hors de France. Pensez à vérifier que votre inscription au registre consulaire et celle de votre/vos enfant (s) est **en cours de validité** et que **l'adresse qui y figure est actualisée**.

• L'enfant doit résider avec au moins un de ses parents au Portugal.

• L'enfant doit être scolarisé au Lycée français Charles Lepierre à Lisbonne ou au Lycée français international de Porto et fréquenter régulièrement l'établissement.

• L'enfant ne doit pas enregistrer un retard scolaire de plus de 2 ans.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR
A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE DE BOURSE

Documents à fournir quelle que soit votre situation :

❒ Courrier comportant les éléments suivants : motif de la demande, résumé de la situation économique de la famille, moyen de transport utilisé par l'/les enfant (s) concernés, fréquentation ou non de la cantine.
❒ Formulaire de demande de bourse **dûment complété, daté et signé** (toutes les rubriques doivent être renseignées).
❒ Justificatif d'identité des membres de la famille (passeport, carte d'identité,…),
❒ Copie du livret de famille français,
❒ Justificatif de domicile (dernière facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone/cellulaire).
❒ Attestation de l'employeur justifiant de sa participation ou non aux dépenses de scolarisation.
❒ Certificat de radiation ou attestation de non-paiement de la Caisse d'Allocations Familiales et d'autres organismes servant des prestations sociales non exportables (RSA, PAJE, APL...) (à l'exception des travailleurs exerçant hors de France maintenus au régime français de Sécurité Sociale ou des familles n'ayant jamais résidé en France).
❒ Copie de la carte grise du ou des véhicules personnels.
❒ Récapitulatif des véhicules appartenant à chacun des parents (à imprimer sur le site du Ministère des Finances à la rubrique *Veículos actuais*).

Documents à fournir en fonction de votre situation familiale, financière et patrimoniale :

1 - SITUATION FAMILIALE

✓*En cas de divorce ou de séparation :* ❒ Jugement vous confiant l'enfant et fixant la pension alimentaire OU tout document juridique prouvant la séparation.
A noter : la demande de bourse doit être souscrite par le parent au foyer duquel vit l'enfant.

✓*Dans le cas où la garde de l'enfant est confiée à d'autres personnes que les parents :*
❒ Jugement de tutelle.

✓*En cas de décès d'un des parents :*
❒ Acte de décès **et** des justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin**.**

✓*Pour la personne déclarant subvenir seule aux besoins de la famille* :
❒ Attestation sur l'honneur qu'elle ne vit pas en concubinage.

✓*Si la famille a à sa charge un enfant handicapé* :
❒ Carte d'invalidité délivrée par la M.D.P.H ou document équivalent délivré par les autorités portugaises.

2 - SITUATION FINANCIERE ANNUELLE 2018

✓*Situation fiscale*
❒ **Pour les résidents fiscaux au Portugal** : *nota de liquidação IRS* délivrée par l'administration fiscale portugaise, accompagnée de la déclaration de revenus, concernant l'année 2018 et/ou 2017
❒ **Pour les résidents fiscaux en France (familles arrivant de France en 2019)** : *avis d'imposition* délivré en 2018 par la Direction Générale des Impôts.

✓*Pour les salariés* :
❒ Trois derniers bulletins de salaire de l'année de référence.
❒ Attestation individuelle établie par l'employeur faisant apparaître le montant annuel des rémunérations brutes et nettes ainsi que les cotisations sociales obligatoires et les impôts payés au cours de l'année 2018.
❒ Avis d'imposition ou déclaration des revenus visée par les services fiscaux

✓*Pour les demandeurs d'emploi* :
❒ Justificatif des indemnités de licenciement, des allocations chômage perçues.
❒ Avis d'imposition ou de non-imposition.

✓*Pour les professions libérales et les travailleurs indépendants (commerçants, artisans, associés, dirigeants de société..) :*
❒ Avis d'imposition sur les bénéfices ou déclaration des résultats visée par les services fiscaux.
❒ Statuts de la société.
❒ Compte d'exploitation et bilan établis et visés par un comptable agréé.
❒ Avis d'imposition sur les revenus tirés à titre personnel de l'activité exercée.
❒ Relevés bancaires des trois derniers mois.

✓*Pour les parents bénéficiant d'une bourse d'étude ou de recherche* :
❒ Justificatif du montant de la bourse reçue.

✓*Pour les étudiants* :
❒ Justificatifs des revenus.

✓*Pour les parents bénéficiant de prestations sociales* :
❒ Justificatifs des allocations, indemnités ou aides à caractère social perçues

✓*Pour les bénéficiaires d'une pension alimentaire* :
❒ Justificatifs de la pension alimentaire (relevés bancaires) ou document attestant d'une action en justice pour obtenir son versement.

✓*Pour les bénéficiaires d'une aide financière provenant de particuliers (famille, amis….) :*
❒ Justificatifs attestant du versement des aides (relevés bancaires, attestations de transferts de fonds…).

✓*Pour les retraités ou pensionnés* :
❒ Relevé annuel des retraites ou pensions perçues.

✓*Pour les personnes percevant des revenus mobiliers (placements financiers…) ou vivant de leurs économies ou d'emprunts à la consommation* :
❒ Avis d'imposition sur les revenus mobiliers perçus, relevé bancaire annuel présentant la situation de leur portefeuille ou relevés de comptes bancaires.
❒ Justificatifs des prêts souscrits.

✓*Pour les bénéficiaires de revenus immobiliers :*
❒ Justificatifs des loyers annuels perçus : avis d'imposition sur les revenus immobiliers perçus, contrat de bail ou relevés bancaires.

✓*Pour les demandeurs ayant vendu un bien immobilier ou reçu un héritage (biens mobiliers) au titre de l'année 2018 :*
❒ Relevé de compte du notaire attestant du produit net de la vente ou du montant des valeurs mobilières héritées.

3 – AVANTAGES EN NATURE

✓*Pour les familles occupant un logement mis à disposition par leur employeur ou par leurs proches* :
❒ Attestation délivrée par l'employeur/leurs proches mentionnant la composition du logement, son adresse et sa valeur locative.

✓*Pour les demandeurs bénéficiant d'une voiture de fonction* :
❒ Carte grise du véhicule mis à disposition par l'employeur.

✓*Pour les demandeurs bénéficiant d'autres avantages en nature de leur employeur ou de leurs proches :*
❒ Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la nature et le montant estimé des avantages en nature consentis (billets d'avion, téléphone, personnel de service, fourniture eau, gaz ou/et électricité).

4 – CHARGES

✓*Charges sociales obligatoires* :
❒ Justificatifs des cotisations d'assurance-maladie ou de retraites versées (fiches de paie, attestation de l'employeur ou attestation du paiement des cotisations par l'organisme prestataire lorsqu'elles ne sont pas prélevées sur le salaire (CFE)).

✓*Impôt sur le revenu*

❒ Avis d'imposition.

✓*Pension alimentaire due* :

❒ Justificatifs des versements.

5 – PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER

✓*Comptes bancaires :*

❒ Relevé (s) bancaire (s) récent (s) (daté (s) de moins de trois mois) de tous les comptes (au Portugal, en France ou en pays tiers) indiquant les mouvements bancaires des trois derniers mois et relevé (s) de situation des portefeuilles d'actions ou placements (pour l'ensemble des membres composant le foyer).

✓*Patrimoine mobilier (actions, obligations…) :*

❒ Relevé détaillant les avoirs en patrimoine mobilier.

✓*Biens immobiliers :*

❒ Document récapitulant le patrimoine immobilier de **chacun** des parents délivré par la *Repartição de Finanças* de rattachement. Le document peut être également obtenu en ligne, sur le site du ministère des finances si vous avez un code d'accès (Imprimer tableau figurant à la rubrique *Patrimonio Predial/Cadernetas*).

Ce document est à fournir obligatoirement, et ce, même si vous n'êtes pas propriétaire

❒ Copie du tableau d'amortissement dans le cas d'un emprunt en cours de remboursement (échéancier).

❒ Copie des actes de propriété.

❒ Avis d'imposition aux taxes foncières.

*****